



OFFICE DE TOURISME
Résidence L'Ours Blanc - 73450 VALMEINIER
T +33 (0)4 79 59 53 69 - F + 33 (0)4 79 59 20 05
info@valmeinier.com - www.valmeinier.com

GALIPETTE 1

REGLEMENT INTERIEUR

Valmeinier, le 12 septembre 2018

Préambule :

La garderie « Galipette 1 » est gérée par un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), dénommé Office de Tourisme de Valmeinier (siège social : l'Ours Blanc - 73450 VALMEINIER ; Numéro de Siret 485 123 665 000 13).

Article 1 : Accueil et horaires

Galipette 1 accueille les enfants âgés de 3 à 35 mois inclus pour la saison hivernale (du samedi 22 décembre 2018 au vendredi 19 avril 2019).

L'effectif total ne peut excéder 22 enfants dont 8 places pour les moins de 18 mois.

- Les enfants « vacanciers » sont accueillis du dimanche au vendredi de **8h30 à 17h30**, sans interruption.
- Pour les enfants GDP « Gens Du Pays » et saisonniers l'accueil se fait de 8h à 18h,
7 jours /7 (pour les enfants jusqu'à 5 ans inclus le samedi).

Les accueils se font :

Pour les vacanciers :

- 8h30 à 9h30
- 11h45 à 12h30
- 13h15 à 14h
- 16h30 à 17h30

Pour les GDP accueils
supplémentaires :

- 8h à 8h15
- 17h30 à 18h

- Les horaires d'ouverture et de fermeture doivent impérativement être respectés par les familles.
- Si aucune personne ne se présente à la fermeture des services Galipette pour reprendre son (ses) enfant(s), et sans informations préalables, les services de la Gendarmerie seront alertés.



OFFICE DE TOURISME
Résidence L'Ours Blanc - 73450 VALMEINIER
T +33 (0)4 79 59 53 69 - F + 33 (0)4 79 59 20 05
info@valmeinier.com - www.valmeinier.com

- En période de vacances scolaires, la Galipette 1 est ouverte le samedi de 17h30 à 19h pour renseignements et inscriptions. Attention sur le site web et uniquement mentionné réservation à l'avance pas sur place
- Hors vacances scolaires les renseignements et inscriptions se font le dimanche de 8h30 à 10 h.

Pour les inscriptions supplémentaires de «dernières minutes», ces dernières doivent se faire au plus tard la veille pour les vacanciers et 48h à l'avance pour les GDP et saisonniers, durant les heures d'accueil.

Dans tous les cas elles seront acceptées dans la limite des places disponibles.

Article 2 : Modalités d'admission

La présence d'un adulte majeur est obligatoire au moment de l'accueil et de la reprise de l'enfant.

- Dès l'inscription de l'enfant, un document de «prise en charge» et une fiche de renseignements devront être remplis et signés par un des parents.

- Devront obligatoirement être consignées les informations suivantes : nom, prénom de l'enfant, son adresse sur la station et le numéro de téléphone portable des parents ainsi que les éventuelles allergies médicamenteuses, alimentaires.

- Par ailleurs, l'enfant doit être à jour au niveau des vaccinations obligatoires. En cas de contre-indication médicale pour ces vaccinations, les parents devront fournir un certificat délivré par un médecin et signer une décharge.

- Pour le bien être de l'enfant, il ne pourra pas être accueilli plus de 6 jours consécutifs.

- Les parents veilleront à ne pas remettre à la garderie un enfant malade ou un enfant dont le(s) frère(s) et/ou sœur(s) sont atteints d'une maladie contagieuse.

- Enfin, la responsable de Galipette 1 se réserve le droit de refuser un enfant en cas de non-adaptation ou de suspicion de maladie. Dans cette hypothèse, l'enfant sera remis immédiatement à ses parents.

Article 3 : Les tarifs

- GDP et saisonniers : Les tarifs « Gens du Pays » seront établis selon le quotient familial, en fonction de l'avis d'imposition ou de non imposition. Une facture sera établie chaque mois et payable à réception. La facturation se fait sur la base du contrat préalablement établi.



OFFICE DE TOURISME
Résidence L'Ours Blanc - 73450 VALMEINIER
T +33 (0)4 79 59 53 69 - F + 33 (0)4 79 59 20 05
info@valmeinier.com - www.valmeinier.com

Tout dossier d'inscription incomplet donnera lieu à une facturation sur la base du tarif vacancier.

Seules les absences justifiées par certificat médical au nom et prénom de l'enfant et faisant l'objet d'une information auprès du service Galipette ne seront pas facturées.

- Vacanciers : L'accueil des enfants vacanciers pourra prendre la forme :
 - o d'un abonnement à la semaine
 - o à l'unité.

Dans les 2 cas, la déclinaison pourra se faire :

- o soit à la journée complète
- o soit en demi-journée
- o soit à la ½ journée + repas.

Les parents devront régler les prestations (ou le solde) lors de l'inscription de l'enfant.

Les remboursements ne seront acceptés qu'à partir du 3ème jour d'absence sur présentation d'un certificat médical au nom et prénom de l'enfant. Le certificat médical devra être présenté sous les 24 h qui suivent l'absence. (Remboursement uniquement par virement bancaire – Merci de fournir un RIB).

En cas de désagrément indépendant de notre volonté (conditions d'enneigement..), la journée perdue n'engendre aucun remboursement.

Quel que soit le motif de demande de ce remboursement, 25 % du règlement total sera conservé par l'Office de Tourisme.

Tout enfant non repris à l'heure de fermeture fera l'objet d'une facturation supplémentaire, au tarif de 13€ / heure (toute heure commencée est due).

Article 4 : Prévention et risques d'accident

En cas d'accident ou de maladie survenant pendant le séjour, la responsable de Galipette 1 tiendra informé les parents.

Dans un contexte d'urgence, aucun soin ne sera donné par le personnel de la garderie. Ce sont les services d'urgence (pompiers, SAMU) qui interviendront.



OFFICE DE TOURISME
Résidence L'Ours Blanc - 73450 VALMEINIER
T +33 (0)4 79 59 53 69 - F + 33 (0)4 79 59 20 05
info@valmeinier.com - www.valmeinier.com

Article 5 : Matériel personnel

Les parents devront fournir :

- le linge de change (marqué au nom et prénom de l'enfant),
 - les couches,
 - les biberons (Les biberons déjà préparés ne sont pas autorisés, le lait en poudre, en brique ou en bouteille non entamées devront être fournis séparément),
 - les vêtements d'intérieur (pantoufles, ...),
- En cas d'allergie alimentaire ou de régimes particuliers, les parents fourniront le repas de leur enfant en signant une décharge. Dans cette hypothèse le tarif initial reste inchangé.
- L'ensemble des affaires personnelles doivent être marquées au nom et prénom de l'enfant.
- La Galipette 1 n'est pas responsable du matériel personnel de l'enfant, en cas de perte ou de casse, y compris en cas de dégradation accidentelle sur les vêtements.

Pour des raisons liées à la sécurité, le port de bijoux et l'introduction de jeux ou jouets susceptibles d'être ingérés sont interdits.

Article 6 : Encadrement

- La direction technique est assurée par une Éducatrice de Jeunes Enfants ou une Infirmière diplômée d'état. Elle est secondée dans sa tâche par une personne diplômée Petite Enfance.
- En l'absence de ces 2 personnes, la garderie sera fermée. Ce qui signifie présence impérative de Typhaine et Cécile
- L'équipe est composée de personnels diplômés Petite Enfance.
- Galipette 1 a souscrit une assurance Responsabilité Civile en revanche, les parents restent responsables des agissements de leur(s) enfant(s) lorsque la responsabilité du gestionnaire n'est pas engagée ou ne sera pas juridiquement retenue.



OFFICE DE TOURISME
Résidence L'Ours Blanc - 73450 VALMEINIER
T +33 (0)4 79 59 53 69 - F + 33 (0)4 79 59 20 05
info@valmeinier.com - www.valmeinier.com

Article 7 : Divers

Il est strictement interdit :

- de fumer dans les locaux,
- d'introduire des animaux,
- de prendre des photos ou de filmer l'intérieur des locaux,
- d'utiliser un téléphone portable dans l'enceinte de la garderie.

Le présent règlement de Galipette 1 sera affiché à l'entrée du local.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement lors de l'inscription de l'enfant.

Vanessa DUQUESNE
Directrice de l'Office de Tourisme